



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

diabète

Question écrite n° 105903

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'aggravation de l'incidence du diabète en France. La publication d'un livre blanc sur le diabète dresse un bilan alarmant de la progression d'une pathologie présentée comme « l'épidémie silencieuse du XXI^e siècle ». Trois millions et demi de Français sont atteints du diabète. En dix ans, ce chiffre a progressé de plus de 200 %. La Société francophone de diabétologie estime que le coût du diabète affleure les 14 milliards d'euros par an en France. Le diabète faisait partie des maladies prises en charge à 100 % par la sécurité sociale dans la mesure où cette pathologie est assimilée à une maladie longue durée. Pourtant, des signes moins favorables aux malades commencent à apparaître puisque la sécurité sociale vient de revoir à la baisse le remboursement des bandelettes pour certains diabétiques. Il est plus que probable que le risque diabétique incombe, à plus ou long terme, intégralement au patient, une situation qui conduira à des choix désastreux comme celui de renoncer aux soins au vu de leur coût. Il est une solution qui mérite d'être étudiée afin de réduire l'impact financier de cette pathologie, que ce soit pour les patients comme pour la sécurité sociale. Augmenter le dépistage, médiatiser la maladie pour mieux sensibiliser les Français, organiser des campagnes de prévention en direction des personnes exposées au risque héréditaire sont autant de méthodes susceptibles de répondre à un enjeu de santé publique majeur. En conséquence, il lui demande de lui préciser les mesures qu'il envisage de prendre pour répondre à ces recommandations de la Société francophone de diabétologie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105903

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 2011, page 3883

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)